



Sarnac 09120 VENTENAC
05 61 60 78 88

le 25 novembre 2013

comite.ecologique.ariegeois@sfr.fr
cea09ecologie.org

Annexe au compte rendu de la réunion de la CDNPS du 25 novembre 2013

Le Comité Écologique Ariégeois soucieux:

- de ne pas gaspiller la ressource non-renouvelable des dépôts alluvionnaires pour des usages inappropriés et pour des besoins non-prouvés;
- de ne pas exposer inutilement la nappe alluviale à des pollutions avérées, graves et irréversibles par le remblaiement avec des déchets « dits » inertes;
- de préserver la santé des populations dépendantes de la qualité de l'eau de la nappe;
- de maintenir les ressources en eau et les terres nécessaires aux agriculteurs producteurs de notre nourriture;
- de ne pas mettre en danger les écosystèmes indispensables et fragiles des lieux humides et aquatiques menacés de toute part par les pollutions, les destructions et les changements climatiques déjà perceptibles,

est opposé au Schéma Départemental des Carrières de l'Ariège révisé.

Associé de droit à la révision du schéma des carrières en tant que membre de la CDNPS, du COPIL et des groupes de travail, le CEA (et aussi le Chabot dans les groupes de travail) ont été la plupart du temps en désaccord avec les options et orientations retenues pour l'élaboration du nouveau SDC.

Nous déplorons le caractère minimaliste de la zone rouge qui se limite uniquement aux zones avec des protections légales préexistantes, alors que ceci n'est pas exigé par ailleurs.

Nous déplorons la protection inexistante dans la réalité de toutes les surfaces placées en zone orange; (aucun cahier des charges précis pour les études d'impact et d'incidences n'est annexé au SDC09).

Nous déplorons l'inexistence d'une protection forte pour et autour des monuments historiques classés et inscrits. (l'avis de l'architecte des bâtiments de France n'est que consultatif et son vote en CDNPS est soumis au «vote conforme» dicté par le Préfet).

Nous déplorons l'inefficacité totale des CLCS installées par les arrêtés préfectoraux et le SDC. (p.ex : les comptes rendus et des documents normalement accessibles ne nous sont pas transmis).

Nous déplorons l'exploitation démesurée de la ressource minérale alluvionnaire.

Nous déplorons l'absence de recherche de solutions alternatives à l'extraction de graviers dans les nappes alluviales.

Nous nous associons à la position de la Commission Permanente du Conseil Général de l'Ariège pour la réduction des surfaces autorisées en carrières alluvionnaires en proportion des besoins estimés la durée du prochain schéma.

Le retour de 30 % des surfaces des gravières à l'agriculture avait eu notre approbation. Les informations qui nous ont été fournies, notamment sur la qualité «d'inertes» des matériaux enfouis dans la nappe et leur contrôle par l'administration compétente, s'étant révélées fausses et devant les faits de pollution avérées **nous demandons aujourd'hui un moratoire sur l'enfouissement dans et au-dessus de la nappe des déchets inertes.**

Nous demandons également la mise en place d'une étude des risques sanitaires (ERS)

effectuée conjointement par le BRGM et l'INERIS. À la lumière des conclusions de cette étude les orientations 5 et 7 devront être reconsidérées. Le vote du SDC en CDNPS devra être repoussé jusqu'à cette date.

Après deux années passées dans la révision du SDC nous constatons que nous avons peut-être été écoutés, mais que nous n'avons pratiquement pas été entendus.

La concertation s'est faite à sens unique.

Pour le conseil d'administration du CEA, le président, Daniel Strub